

CHANCELLERIE

Défaut partiel du matériel remis à Saint-Imier Enveloppe de vote fermée à double

Une partie du matériel de vote remis ces jours aux ayants droit de Saint-Imier présente un défaut. Ce dernier n'aura néanmoins pas d'incidence fâcheuse sur les résultats imériens des votations fédérales et cantonales du 9 février.



En rouge, la languette qui a été enlevée par erreur au moment de l'emballage.

Leur nombre exact n'est pas connu. Mais plusieurs électeurs ont reçu une enveloppe de vote qui n'a pas été collée dans les règles de l'art. L'institution chargée de l'emballage du matériel a en effet involontairement décollé la languette qui doit en fait être enlevée par les personnes qui votent par correspondance pour fermer leur enveloppe.

Cette dernière opération n'étant plus possible, l'enveloppe de vote par correspondance peut être fermée au moyen de colle ou d'un ruban adhésif. Vérification faite auprès de la chancellerie d'Etat, rien ne s'oppose à cette manière de procéder.

Pour les personnes qui le souhaitent, il est également possible de passer au contrôle des habitants, Rue Agassiz 4, aux heures d'ouverture de l'administration communale. Des enveloppes neuves pour le vote par correspondance y sont à disposition.

La chancellerie rappelle par ailleurs que les bulletins de vote doivent être insérés dans l'enveloppe spécialement prévue à cet effet. Quant à la carte de vote, elle doit impérativement porter la signature de l'électeur.

La Municipalité prie les votants concernés de l'excuser de cette malencontreuse erreur. (c)

Saint-Imier, le 16 janvier 2020